



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

boxe américaine

Question écrite n° 70755

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur l'indispensable délivrance d'un agrément direct et spécifique à la boxe américaine pour la constitution d'une nouvelle fédération représentant ce sport de combat. Certes, ce sport pratiqué par 4 000 fidèles peut ne pas représenter aux yeux des autorités gouvernementales un intérêt essentiel à la différence des grands sports de masse. Toutefois, chaque activité sportive, si peu médiatique soit-elle, mérite, pareillement à toute autre discipline plus exposée à la curiosité journalistique, notre totale considération. Or tel n'est pas le cas de la boxe américaine qui se voit privée de toute représentativité pour des motifs pour le moins incertains. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement afin d'apporter une correction rapide à cette surprenante anomalie.

Texte de la réponse

Madame la ministre de la jeunesse et des sports informe le parlementaire que les représentants de la Commission nationale de boxe américaine (CNBA) ont été récemment reçus par un membre de son cabinet et ont pu exposer les motifs qui les conduisent à solliciter l'agrément du ministère de la jeunesse et des sports pour cette discipline. Cette demande ne pourra être étudiée qu'après la publication - prévue dans les semaines qui viennent - des décrets d'application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000, relatifs à l'agrément et aux statuts des fédérations sportives. Par ailleurs, Madame la ministre a la volonté permanente de réunir toutes les familles sportives appartenant à une même discipline, dans un souci fédérateur et pour la rendre plus accessible à l'ensemble des pratiquants ; il en est ainsi pour la boxe américaine. A cette fin, le ministère de la jeunesse et des sports prévoit de réunir toutes les parties prenantes afin d'aboutir à un accord susceptible d'ouvrir la voie vers l'obtention de l'agrément demandé.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70755

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7210

Réponse publiée le : 21 janvier 2002, page 352